

# SNC DES VALLONS

63 chemin du Petit Devey  
69390 CHARLY  
Tel : 06-12-98-07-83

DÉPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE GREZIEU-LE-MARCHE

Rue de Cartay

Lotissement  
**LE GREX**

**Lot 04**

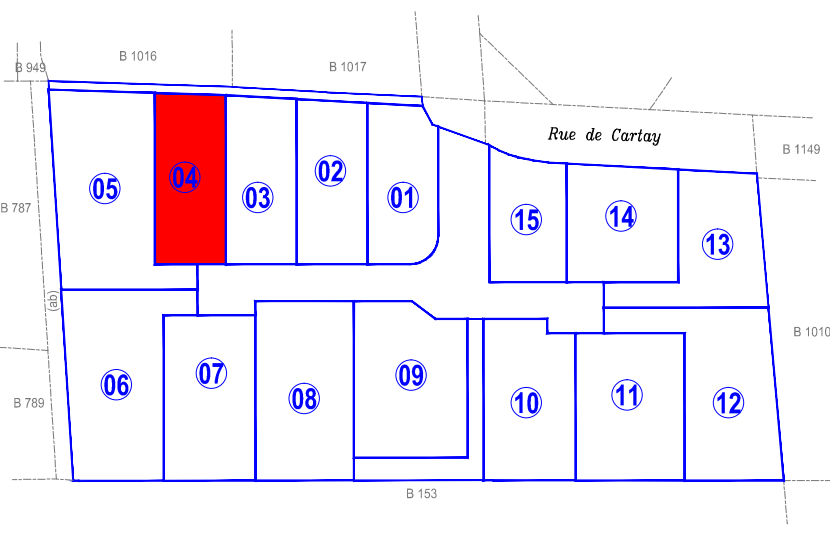
Section B - Parcelle n°

**Superficie : 375 m<sup>2</sup>**

Surface de plancher maximale : **150 m<sup>2</sup>**

Surface espace pleine terre minimale : **94 m<sup>2</sup>**

Situation (sans échelle) :

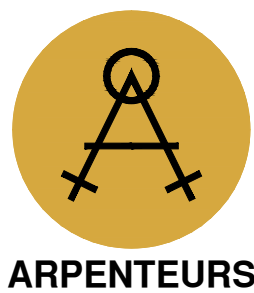


**Nota :**

La topographie est représentée à titre indicatif, elle correspond au terrain naturel avant travaux (décembre 2022).

L'état des lieux après travaux n'a pas été effectué.

Les réseaux, terrassements qui figurent sur le plan sont issus du plan projet. L'acquéreur et/ou le constructeur sont tenus de vérifier la topographie du terrain et devront s'assurer de la position exacte des ouvrages (planimétrie, altimétrie, niveau des fils d'eau...) avant raccordement aux différents réseaux.



## PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Edition : Avril 2025

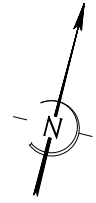
**ECHELLE :**

REFERENCE : 2022-1634A

**1/200**

Planimétrie : Lambert 93 CC46 (Teria) - Altimétrie : NGF (Teria)

ARPEL - SELARL de Géomètres-Experts  
48, avenue Général Leclerc - 38200 VIENNE  
Tél : 04 74 85 26 24 - Mél : vienne@arpel.pro - @ : www.arpel.pro



### Légende :

- Application cadastrale  
Ne garantit pas la limite de propriété. Pour être définies, les limites devront faire l'objet d'un bornage contradictoire.
- Périmètre du lotissement  
Le périmètre a fait l'objet d'un bornage contradictoire. Limites sous réserve de la signature du PV de bornage.
- Limite de propriété
- Recul façades garages obligatoire  
(Lots 01, 02, 03, 04 - 10.5 m par rapport à la limite.)
- Polygone d'implantation libre : R+1 ou RdC
- Emprise constructible en RDC uniquement
- Implantation des garages sur limite obligatoire
- Stationnement / accès au lot  
(2 places mini. Pente maxi : 5%. Recul portail ou garage à 5 m.)
- Haie variée larg. 1 m + grillage rigide haut. 1.5 m, RAL 7016  
(Clôture charge aménageur, haie charge acquéreur)
- Haie variée, transition paysagère  
(Lots 01, 02, 03, 04, 05, 13, 14, 15, Nord lots 07, 08, 09, 10 : Charge acquéreur  
Sud lots 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12 : charge aménageur)
- Réseau eau potable
- Réseau eaux pluviales
- Réseau eaux usées
- Réseau électrique
- Réseau télécom

Réseaux Humides	Réseaux secs	Détails topographiques	
Affleurements réseaux EU, EP	Poteaux EDF, tél, candélabres	Borne OGE, pierre	Bâtiment dur
Grille EP	Réseaux aériens EDF, tél, écl.	Bord chaussée	Bâtiment léger
Affleurements AEP compteurs AEP	Logette gaz, EDF	Clôture, barrière	Mur, muret
Bouche à clef	Chambres de tirage télécom	Portail - Portillon	Mur, muret + grillage
Poteau incendie		Portes - Fenêtres	Mur de soutènement
		Arbres	Talus
		Haie, végétation	

